

Entreprises créées en 2018 : 69 % sont encore actives cinq ans après leur création

Insee Première • n° 2070 • Septembre 2025



Cinq ans après leur création, 69 % des entreprises, hors micro-entrepreneurs, créées au premier semestre 2018 sont encore actives. Cette pérennité n'est toutefois pas homogène. Les sociétés sont plus souvent actives cinq ans après leur création que les entreprises individuelles classiques (71 % contre 63 %). Les entreprises du secteur des activités financières et d'assurance ont le taux de pérennité le plus élevé (77 %) et celles du commerce le plus faible (64 %).

Pour les entreprises ayant vécu plus de trois ans, 90 % sont encore actives deux ans plus tard. Leurs chances d'être pérennes à cinq ans dépendent notamment des répercussions de la pandémie de Covid-19 sur leur niveau d'activité.

Entre 2021 et 2023, 20 % des gérants des entités pérennes ont eu pour principal objectif de sauvegarder leur entreprise, une proportion plus élevée au sein des sociétés (22 %) qu'au sein des entreprises individuelles (12 %).

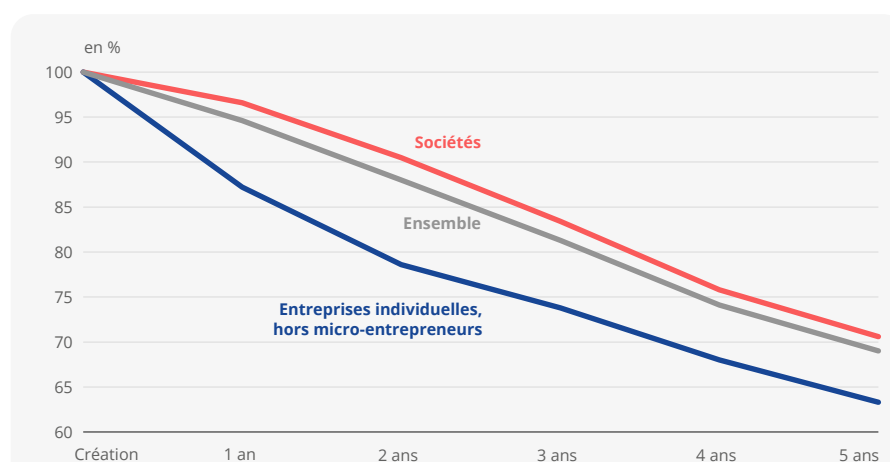
Cinq ans après la création, 14 % des entreprises ont eu un chiffre d'affaires de moins de 15 000 euros lors du dernier exercice comptable et 48 % des sociétés emploient au moins un salarié en plus du dirigeant.

En 2018, 350 000 entreprises ont été créées en France dans les secteurs marchands non agricoles, hors régime du micro-entrepreneur. Parmi celles créées au premier semestre, un peu moins de 120 000 entrent dans le champ de cette étude ► [sources](#). Cinq ans après leur création, 69 % de celles créées au premier semestre 2018 sont toujours actives, soit 8 points de plus que le **taux de pérennité à cinq ans** des entreprises créées au premier semestre 2014 ► [figure 1](#). Le changement de composition du champ de l'enquête explique une partie de cette hausse élevée : l'élargissement des conditions d'accès au régime du micro-entrepreneur au 1^{er} janvier 2018 a attiré des entrepreneurs qui, à projet identique, auraient créé en 2014 une **entreprise individuelle** dite « classique » si la législation n'avait pas changé [[Baillot, 2023](#)]. Une fois corrigée de l'effet de structure lié au poids plus élevé des **sociétés** en 2018 (79 % contre 61 % en 2014), la pérennité à cinq ans des entreprises augmente de 5 points, dont 3 points liés à la hausse de la pérennité des sociétés entre 2014 et 2018 et 2 points à celles des entreprises individuelles.

que provisoirement. Fin 2018, 11 % des créateurs d'entreprise envisageaient de travailler à leur compte pour une durée limitée. C'est notamment le cas parmi les entreprises des branches du conseil de gestion (16 %), de la restauration traditionnelle (14 %) et des transports (13 %). De façon attendue, la pérennité à cinq ans est plus faible pour ces entreprises (61 %) que pour celles dont

l'activité était prévue de façon durable (73 %). Elle reste tout de même élevée, laissant supposer que, pour bon nombre de ces entrepreneurs, la durée de vie de leur entreprise va au-delà de leur projet initial. Parmi les structures prévues pour un temps limité mais perdurant plus de cinq ans, les activités de conseil de gestion et celles de programmation et conseil informatiques sont surreprésentées.

► 1. Taux de pérennité de un à cinq ans des entreprises créées en 2018



Note : Les données à un, deux et trois ans sont révisées par rapport aux précédentes publications.

Lecture : 88,0 % des entreprises créées au premier semestre 2018 sont encore actives en 2020, deux ans après leur création.

Champ : France, entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre 2018, hors micro-entrepreneurs.

Source : Insee, enquête Sine 2018 (interrogations 2018, 2021 et 2023).

La pérennité varie selon le projet initial de création d'entreprise

Certains entrepreneurs projettent de créer une structure qui ne serait active

De par leur forme juridique, les sociétés sont plus souvent pérennes que les entreprises individuelles : 71 % d'entre elles sont encore actives après cinq ans d'activité, contre 63 % des entreprises individuelles. Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » mesure l'effet spécifique de chaque facteur sur la pérennité à cinq ans d'une entreprise et confirme qu'une société a plus de chances d'être encore active cinq ans après la création qu'une entreprise individuelle classique ► [méthodes](#).

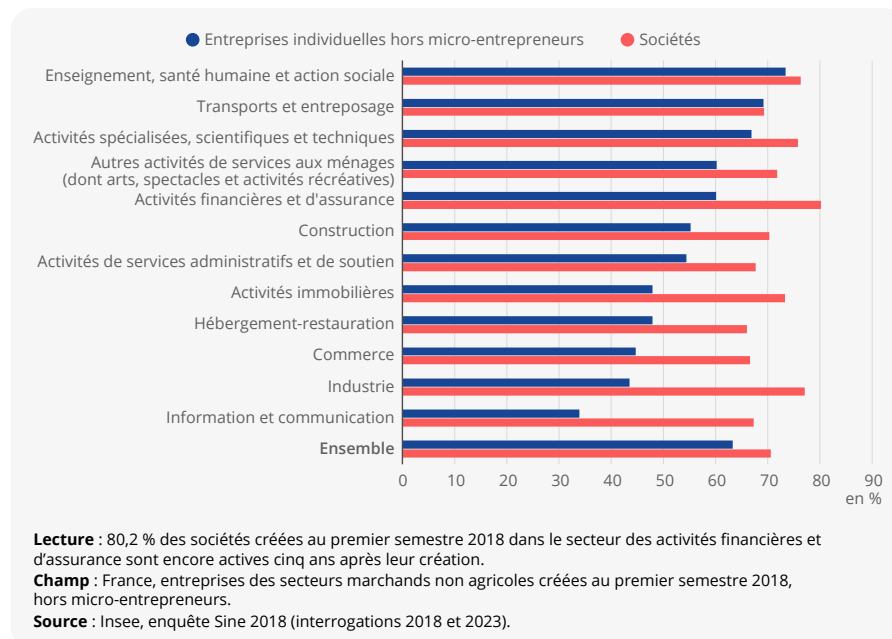
Les entreprises du commerce sont les moins pérennes

Certains secteurs d'activité favorisent la pérennité des entreprises : une entité créée en 2018 a plus de chances, toutes choses égales par ailleurs, d'être encore active cinq ans après sa création si elle opère dans le secteur de l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale ou celui des activités financières et d'assurance. Le taux de pérennité est d'ailleurs le plus élevé dans les activités financières et d'assurance (77 %), alors qu'il est le plus faible dans le commerce (64 %).

Dans le commerce, la pérennité varie selon l'activité exercée. Seuls 51 % des intermédiaires du commerce de gros sont encore actifs au bout de cinq ans, contre 80 % des entreprises dans le commerce de gros d'équipements industriels. Dans la filière automobile, le taux de pérennité à cinq ans est bien plus faible pour le commerce de véhicules (54 %) que pour l'entretien et la réparation (75 %).

Les différences de pérennité entre secteurs sont plus grandes pour les entreprises individuelles que pour les sociétés. Moins d'une entreprise individuelle sur deux est active cinq ans après sa création dans les secteurs de l'information et communication, de l'industrie, du commerce, des activités immobilières et de l'hébergement-restauration ► [figure 2](#). À l'opposé, trois entreprises individuelles sur quatre le sont dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale. On retrouve par exemple dans ce secteur les nouvelles installations de médecins, qui ont un taux de pérennité élevé. Cependant, les professions libérales se créent davantage sous un statut de société depuis 2018, date d'instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les dividendes (selon les données du système d'information sur la démographie d'entreprise, pour les médecins généralistes, la part des créations sous le statut de société est stable avant 2017 à 8 %, mais atteint 18 % en 2021 ; pour les dentistes, elle est stable avant 2015 à 18 % de sociétés, augmente jusqu'à 31 %

► 2. Taux de pérennité à cinq ans des entreprises créées en 2018, par type et secteur d'activité



en 2019 puis se stabilise de nouveau ; pour les activités juridiques, cette part passe de 15 à 25 % entre 2015 et 2020). Le taux de pérennité à cinq ans des sociétés est plus élevé que celui des entreprises individuelles dans tous les secteurs, sauf dans les transports et l'entreposage où ils sont égaux (69 %). Dans l'information et la communication, les sociétés sont deux fois plus souvent pérennes que les entreprises individuelles (67 % contre 34 %).

D'autres caractéristiques augmentent les chances de pérennité d'une entreprise, toutes choses égales par ailleurs : des moyens financiers plus élevés au lancement de l'entreprise, une plus grande expérience dans le métier ou encore la présence de salariés à la création. La zone d'implantation de l'entreprise a aussi un impact sur sa durée de vie. Ainsi, les chances de pérennité d'une entreprise augmentent avec l'éloignement d'un pôle d'emploi et de population. Une plus grande concurrence dans les communes les plus densément peuplées pourrait expliquer ce phénomène [\[Dorolle, 2021\]](#).

La crise de Covid-19 a eu un effet sur la pérennité des jeunes entreprises

Pour les entreprises créées au premier semestre 2018, atteindre le cap des cinq ans d'activité dépend en partie de l'impact de la crise sanitaire de Covid-19 sur leur activité. Ainsi, parmi les entreprises encore actives en novembre 2021, 90 % le sont encore deux ans plus tard, une proportion abaissée à 88 % parmi celles qui ont subi un arrêt complet de leur activité durant la crise sanitaire, mais qui atteint 93 % pour celles avec une hausse d'activité sur cette période.

Leur pérennité à cinq ans dépend en effet du niveau de la baisse d'activité liée à la crise. À caractéristiques identiques de secteur d'activité, de catégorie juridique, de présence de salariés et de zone d'implantation, les entreprises dont l'activité est restée stable ou a augmenté pendant la crise sanitaire ont 1,4 fois plus de chance d'être pérennes à cinq ans que de fermer, par rapport à celles dont l'activité a dû être arrêtée complètement au plus fort de la crise, ou celles dont le chiffre d'affaires a baissé de plus de 25 %. Par rapport à celles dont l'activité a baissé, mais de moins de 25 %, les chances de pérennité des entreprises dont l'activité est restée stable ou a augmenté sont multipliées par 1,3.

Dans les secteurs de l'hébergement-restauration et des arts, spectacles et activités récréatives, fortement touchés par la crise, le taux de pérennité des sociétés créées en 2018 est généralement inférieur à celui qu'on aurait observé si elles avaient évolué, relativement aux sociétés des autres secteurs d'activité, comme les sociétés créées en 2014 ► [figure 3](#). La pérennité dans ces deux secteurs s'est donc moins améliorée entre les cohortes de 2014 et de 2018 que dans les autres secteurs, avec un décrochage sur l'année 2020 qui n'a jamais été rattrapé.

Parmi les différentes aides destinées aux entreprises touchées par la crise sanitaire, l'allocation d'activité partielle, aussi appelée chômage partiel, semble avoir amélioré la pérennité des entreprises qui y ont recouru. Ainsi, au sein des entreprises employeuses dont l'activité a baissé pendant la crise et

qui étaient encore actives fin 2021, le taux de pérennité est plus élevé pour celles qui ont bénéficié de l'allocation d'activité partielle que pour celles qui n'ont bénéficié d'aucune aide (94 % contre 89 %).

48 % des sociétés sont employeuses après cinq ans d'activité

Cinq ans après leur création en 2018, la moitié des sociétés encore actives emploient au moins un salarié en plus du dirigeant, une valeur proche de celle de l'ensemble des sociétés économiquement actives (54 %) [Morello, 2025]. Au sein des entreprises individuelles classiques, un cinquième sont employeuses ► **figure 4**. Parmi les entreprises employeuses, les sociétés ont en général plus d'employés que les entreprises individuelles : sept entreprises individuelles sur dix emploient moins de deux salariés, contre cinq sociétés sur dix. Et deux sociétés employeuses sur dix ont au moins six salariés, alors que cela concerne moins d'une entreprise individuelle sur dix.

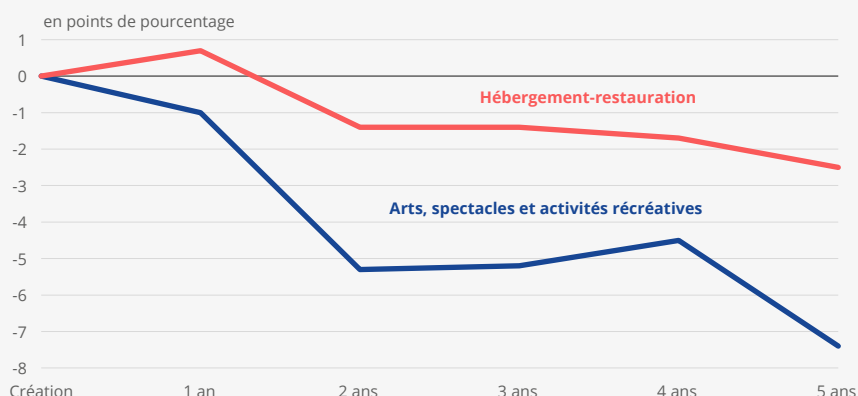
Au sein des entreprises qui avaient déjà des salariés en novembre 2021, 45 % emploient le même nombre de salariés deux ans plus tard, 29 % ont embauché et 26 % ont réduit leurs effectifs salariés. Parmi les entreprises qui prévoyaient fin 2021 d'embaucher pour créer de nouveaux postes, 41 % ont effectivement augmenté leur emploi salarié fin 2023, et 22 % l'ont baissé.

Fin 2023, 251 000 personnes travaillent dans les entreprises créées au premier semestre 2018, dont 158 000 salariés hors dirigeants, soit 24 500 salariés de plus que fin 2018, mais 14 100 de moins que fin 2021. Entre 2018 et 2021, l'emploi a augmenté (+38 600) : les entreprises pérennes ont créé 78 200 emplois tandis que les cessations ont généré 39 600 suppressions. De 2021 à 2023, la tendance s'est inversée, avec 15 100 créations d'emplois et 29 200 suppressions dues à des cessations d'entreprises, dont moitié de postes salariés et moitié de dirigeants.

20 % des créateurs d'entreprise ont consacré les deux dernières années à la sauvegarde de leur entreprise

Les gérants qui déclaraient fin 2021 avoir eu pour principal objectif la sauvegarde de leur entreprise durant les trois premières années d'activité ont, en définitive, plus souvent cessé leur activité avant cinq ans que ceux qui s'étaient principalement consacrés à accroître leur activité (12 % contre 8 %).

3. Écart entre pérennité effective et attendue des sociétés créées en 2018, pour deux secteurs impactés par la pandémie de Covid-19

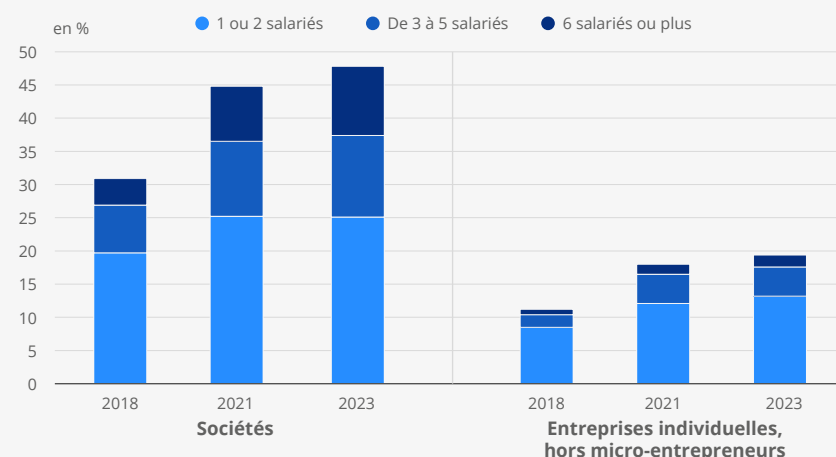


Lecture : La pérennité à cinq ans des sociétés créées en 2018 dans le secteur de l'hébergement-restauration est inférieure de 2,5 points à celle qui aurait été observée si leur pérennité avait évolué comme celle des sociétés des secteurs moins impactés par la crise sanitaire entre les cohortes de 2014 et de 2018.

Champ : France, sociétés des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre 2018 dans les secteurs « hébergement-restauration » et « arts, spectacles et activités récréatives ».

Source : Insee, enquêtes Sine 2018 (interrogations 2018 et 2023) et 2014 (interrogations 2014 et 2019).

4. Part des entreprises employeuses en 2018, 2021 et 2023, parmi celles créées en 2018



Lecture : Parmi les sociétés créées en 2018 et encore actives en 2023, 47,8 % sont employeuses en 2023. 25,1 % ont un ou deux salariés.

Champ : France, entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre 2018 et actives en novembre 2023, hors micro-entrepreneurs.

Source : Insee, enquête Sine 2018 (interrogations 2018, 2021 et 2023).

Puis, fin 2023, 48 % des créateurs d'entreprise pérenne depuis 2018 déclarent avoir eu entre fin 2021 et fin 2023 pour objectif principal de maintenir le niveau d'activité et 32 % de l'accroître. Les 20 % restant ont cherché à sauvegarder leur entreprise, soit 5 points de plus qu'entre fin 2018 et fin 2021. Cette situation délicate est presque deux fois plus fréquente pour les sociétés que pour les entreprises individuelles (22 % contre 12 %). Parmi les sociétés concernées, celles dont le chiffre d'affaires est inférieur au seuil de franchise TVA (variable selon les années, un peu inférieur à 35 000 euros) sont surreprésentées, ainsi que celles qui exercent dans les secteurs du commerce, des transports et entreposage, de l'hébergement-restauration et des activités immobilières.

Fin 2023, au sein des entreprises encore actives, 7 % des créateurs déclarent devoir redresser une situation difficile dans l'année à venir.

Un chiffre d'affaires inférieur à 15 000 euros pour 14 % des entreprises

Cinq ans après leur création en 2018, 14 % des entreprises ont eu un chiffre d'affaires de moins de 15 000 euros lors du dernier exercice comptable, ce cas étant plus fréquent pour les sociétés (15 %) que pour les entreprises individuelles (11 %). À l'opposé, 24 % des entreprises déclarent un chiffre d'affaires d'au moins 300 000 euros. 12 % des sociétés dépassent

un chiffre d'affaires de 777 000 euros (qui correspond à la limite de passage entre le régime simplifié, déclaration annuelle de TVA, et le régime réel normal), alors que cette situation est rare parmi les entreprises individuelles (1 %). 63 % des entrepreneurs sont satisfaits du chiffre d'affaires réalisé lors du dernier exercice comptable.

Au sein des entreprises déclarant moins de 15 000 euros de chiffre d'affaires,

51 % des gérants le jugent tout de même satisfaisant. Ces personnes perçoivent plus souvent d'autres revenus professionnels comme salarié ou dirigeant d'une autre entreprise (29 % contre 20 % dans l'ensemble) ou des pensions de retraite (10 % contre 4 % dans l'ensemble). Ils exercent en premier lieu dans les secteurs des activités financières et d'assurance (gestion de fonds) et des activités spécialisées, scientifiques et techniques (conseil).

En 2023, 11 % des gérants des entreprises créées en 2018 se déclarent insensibles à l'impact environnemental de leur activité

Après cinq ans d'activité, 27 % des fondateurs d'entreprise déclarent être fortement préoccupés par l'impact environnemental de leur entreprise. 43 % s'en soucient dans la limite de leurs moyens et tant que cela ne met pas en péril leur entreprise. 11 % se déclarent insensibles à ce sujet et 19 % ne se sentent pas concernés du fait de l'activité de leur entreprise. Les activités financières et d'assurance et les activités immobilières sont les secteurs où les créateurs se déclarent le plus fréquemment non concernés par ce sujet (25 % et 26 %).

Cinq ans après la création de leur entreprise en 2018, 25 % des entrepreneurs exercent leur activité uniquement à domicile. 64 % de ceux qui effectuent des déplacements professionnels (domicile-travail ou autres) sont seuls dans un véhicule motorisé (hors vélo). Cette proportion est majoritaire quelle que soit la catégorie de la commune d'implantation et augmente avec l'éloignement des grands pôles d'emploi et de population : de 56 % dans les entreprises implantées dans les communes centrales des pôles à 74 % dans les communes situées en couronne ou hors attraction des pôles. ●

► Sources

Le [système d'information sur les nouvelles entreprises \(Sine\)](#) est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprise du premier semestre d'une année donnée, hors micro-entrepreneurs, dans l'ensemble des activités économiques marchandes non agricoles. Certaines unités sont classées hors champ de l'enquête, en particulier les entreprises qui ont vécu moins d'un mois, les activités de holding, les loueurs de logements et les sociétés civiles immobilières. Les entreprises créées sous le régime du micro-entrepreneur font l'objet d'une interrogation spécifique. Bien que l'échantillon de l'enquête compte 40 000 entreprises, les résultats pour la cohorte Sine 2018 sont obtenus à partir de seulement 24 000 d'entre elles, considérées réellement comme des entreprises individuelles ou sociétés, les 16 000 autres étant des micro-entrepreneurs repérés après coup [[Insee, 2020](#)]. Cette cohorte a été de nouveau enquêtée fin 2021 et fin 2023.

La nomenclature utilisée pour les enquêtes relatives à la génération 2018 est la NAF rév. 2. L'intitulé du poste « Autres activités de services » a été remplacé par « Autres activités de services aux ménages », plus explicite.

► Méthodes

Les facteurs influant sur la durée de vie des entreprises ne sont pas indépendants les uns des autres. La régression logistique permet de mesurer l'effet spécifique de chaque facteur sur la pérennité des entreprises, les autres facteurs pris en compte dans le modèle étant inchangés (« toutes choses égales par ailleurs »). Les déterminants de la pérennité identifiés par cette régression sont la catégorie juridique, le secteur d'activité, les moyens financiers investis au lancement, la catégorie de la commune d'implantation dans le zonage en aires d'attraction des villes, l'expérience professionnelle dans le métier, la présence de salariés à la création, l'âge du créateur, le niveau de diplôme du créateur, le type de création, la situation professionnelle avant la création et le fait d'avoir suivi une formation. Les coefficients, également appelés rapports de cotes ou odds ratio, correspondent aux rapports des cotes de pérennité de la sous-population d'intérêt sur la sous-population de référence. La cote de pérennité c est égale au rapport de la probabilité p d'être pérenne à cinq ans sur la probabilité d'être cessée : $c = p/(1-p)$. Plus l'odds ratio est supérieur à 1 (respectivement inférieur à 1), plus la probabilité d'atteindre le cinquième anniversaire est forte (respectivement faible) relativement à celle de cesser l'activité, par rapport à la situation de référence.

► Définitions

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement. Ainsi un entrepreneur individuel qui se réorganise en société ne donne pas lieu à une création d'entreprise. Les créations d'entreprise sont en fait des créations d'unité légale.

Le **taux de pérennité à N ans** est le rapport entre le nombre d'entreprises créées au premier semestre d'une année donnée encore actives N années après leur création et l'ensemble des entreprises créées ce même semestre.

Une **entreprise individuelle** est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres.

Une **société** est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand : produire des biens ou des services pour le marché (source de profit ou d'autres gains financiers pour ses propriétaires).

Audrey Baillot (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Richet D.**, « [Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : moins de trois sur dix sont encore actifs cinq ans après](#) », Insee Première n° 2069, septembre 2025.
- **Morello E.**, « [Entre 2014 et 2022, une augmentation de 42 % du nombre d'entreprises économiquement actives](#) », Insee Première n° 2045, avril 2025.
- **Baillot A.**, « [Entreprises créées en 2018 : huit sur dix sont encore actives trois ans après leur création](#) », Insee Première n° 1962, juillet 2023.
- **Dorolle A.**, « [En 2019, 61 % des entreprises classiques créées cinq ans plus tôt sont toujours actives](#) », Insee Première n° 1852, avril 2021.
- **Dorolle A.**, « [Les créateurs d'entreprises de 2018 : deux sur trois sont seuls à l'origine du projet de création](#) », Insee Première n° 1818, septembre 2020.
- **Insee**, « [Statistiques de créations d'entreprises – Correction du partage entre micro-entrepreneurs et entrepreneurs individuels classiques](#) », Communiqués de presse, septembre 2020.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la
publication :
Fabrice Lenglard

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
T. Pelé

Maquette :
M. Gazaix

[@insee.fr](#)
[@InseeFr](#)
www.insee.fr

Code Sage : IP252070
ISSN 0997-6252
© Insee 2025
Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur



Insee